



Association québécoise
Plaidoyer-Victimes

Communiqué

Pour diffusion immédiate

Nouvelle réforme de l'IVAC Une majorité de victimes oubliée

Montréal, le 21 février 2013 - L'Association québécoise Plaidoyer-Victimes considère l'annonce faite par le ministre de la Justice, M. Bertrand St-Arnaud, comme une autre réforme à la pièce du régime d'indemnisation des victimes d'actes criminels qui laissera de côté une majorité d'entre elles. La réforme annoncée bonifie surtout des mesures déjà existantes qui touchent davantage les proches des victimes d'homicide. « L'augmentation des indemnités versées aux proches est certes louable, mais ce type de mesures ne peut se substituer à une réforme en profondeur du régime dont sont privées les victimes depuis déjà trop longtemps », affirme M^{me} Arlène Gaudreault, présidente de l'Association.

Rappelons que la Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels (LIVAC) n'a pas fait l'objet d'une révision majeure depuis 1972. À maintes reprises au cours des 25 dernières années, Plaidoyer-Victimes a demandé une réforme de la Loi dans un souci d'équité pour toutes les victimes. De nombreuses iniquités demeurent, par exemple :

- **La non-admissibilité à l'indemnisation** pour les victimes de nombreux crimes contre la personne (harcèlement, menaces, traite de personnes, etc.).
- **Un délai de prescription trop restreint**, en particulier pour les victimes d'agression sexuelle et d'inceste, qui vivent souvent un traumatisme important à la suite du crime qui ne les rend pas aptes à entreprendre rapidement une démarche administrative d'indemnisation.
- **Un processus de révision laborieux** pour les victimes qui contestent une décision relative aux indemnités et aux rentes de même qu'aux services de réadaptation (thérapie, réadaptation physique, etc.)

Cette mini-réforme laisse en marge une majorité de victimes qui ont droit, elles aussi, d'avoir accès à un meilleur régime d'indemnisation. Pourtant, en 2011, le Rapport Lemieux traçait la voie pour une réforme en profondeur du régime. Le ministre St-Arnaud aura-t-il le courage politique de l'entreprendre?

L'Association québécoise Plaidoyer-Victimes est un organisme communautaire à but non lucratif qui a pour mission la défense et la promotion des droits et des intérêts des victimes d'actes criminels. Elle regroupe plus de 200 membres (organismes, associations ou individus) provenant des organisations d'aide aux victimes de même que des secteurs de la justice, de la sécurité publique, de la santé, des services sociaux, de l'éducation et de l'enseignement supérieur ainsi que des milieux communautaires.

Source : Association québécoise Plaidoyer-Victimes

Renseignements : 514-526-9037
Courriel : agpv@agpv.ca
www.agpv.ca